

Questions orales

Pourquoi son gouvernement s'acharne-t-il à maintenir un système de discrimination salariale qui fait que les équipages de ma circonscription de Dartmouth touchent 2 000 dollars de moins que les équipages de la circonscription du ministre des Pêches et des Océans, qui font pourtant exactement le même travail. Comment peut-il justifier cela?

M. de Cotret: Monsieur le Président, pour la troisième fois, je répète à mes honorables collègues que nous avons offert aux syndicats la parité salariale entre les pêcheurs de la côte est. . .

M. MacDonald (Dartmouth): Immédiatement, dès la première année?

M. de Cotret: Oui, immédiatement. Si la convention était ratifiée dans deux jours, nous entamerions immédiatement les procédures pour garantir la parité entre la côte est et la côte ouest.

Mme Clancy: Immédiatement?

M. de Cotret: C'est ce que je viens de dire. Oui, immédiatement. Dès que l'entente est signée. Nous avons déposé cette offre. Nous offrons immédiatement la parité salariale.

* * *

LES PÊCHES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Les Canadiens sont préoccupés par la politique des deux poids et deux mesures qui fait qu'un certain nombre de sociétés, d'organismes gouvernementaux et de particuliers sont à l'abri des poursuites, alors que des accusations sont portées contre les simples particuliers.

Le document fédéral daté du 15 novembre 1989, que j'ai obtenu du ministère fédéral des Pêches et des Océans, porte de graves accusations, et c'est le ministre qui est responsable en fin de compte. Une des questions soulevées concerne Alcan et la destruction d'une rivière à saumon en Colombie-Britannique.

Comme le ministre le sait, Alcan a non seulement détruit le lit de ce cours d'eau sans approbation, mais elle l'a fait après que le ministère des Pêches et des Océans le lui ait directement et expressément interdit à cause des dangers possibles.

Le ministre ne croit-il pas qu'il faudrait porter des accusations contre une grande société canadienne qui détruit le lit d'un cours d'eau à saumon?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je veux assurer à la

Chambre, comme je l'ai fait hier, qu'il n'existe pas de politique des deux poids et deux mesures lorsqu'on applique la Loi sur les pêcheries, ni lorsque j'exerce mes fonctions principales: assurer le maintien et l'amélioration de nos pêcheries. Cela a toujours été et continuera d'être ma politique et celle du ministère.

• (1430)

En ce qui concerne l'affluent de la rivière Kemano, Alcan croyait, il me semble, pouvoir régler un problème causé par une tempête hivernale précoce et a effectué des travaux en dehors du territoire approuvé. Suivant l'approche souvent adoptée par le ministère pour améliorer et restaurer ces ressources, des négociations sont en cours avec Alcan pour que cette société effectue des ouvrages de protection pour reconstituer complètement cette partie du lit du cours d'eau. La solution à ces problèmes n'est pas toujours de jeter les gens en prison.

M. Fulton: Monsieur le Président, il ne semble pas que le ministre va porter des accusations contre Alcan bien que cette société ait entrepris ces travaux après que les fonctionnaires du ministère le lui aient interdit.

Une voix: C'est honteux.

M. Fulton: En ce qui concerne la perte d'habitat du poisson dans l'affaire de la rivière Swift dans le région centrale de la Colombie-Britannique, j'ai appris aujourd'hui du ministère des Pêches que l'avocat du ministère de la Justice avait proposé de porter plainte plus tard, à cause des élections partielles de Cariboo, et qu'on n'avait toujours pas porté plainte. À propos de l'affaire de Mile 44 Nursery, le directeur général des Pêcheries du Pacifique n'a pas accepté de porter plainte contre le ministère de l'Environnement de la province de Colombie-Britannique, parce que «politiquement, c'est une affaire explosive».

Le ministre demandera-t-il que la GRC fasse une enquête sur les deux affaires en question, ou a-t-il aussi de bonnes excuses?

M. Siddon: Monsieur le Président, le député parle de certaines allégations très graves qui figurent dans un document préparé par un agent régional du ministère. Ce document fait l'objet, à ma demande, d'une étude très approfondie menée par le sous-ministre et les cadres supérieurs du ministère.

Je peux assurer au député qu'aucun fonctionnaire de mon ministère n'aurait demandé qu'on retarde des poursuites judiciaires qui nous auraient été recommandées, et ne l'aurait certes pas fait pour des raisons politiques. À mon avis, il est très répréhensible que le député laisse entendre le contraire.